



# La lettre de veille parlementaire

N° 23 – 5 décembre 2017

## L'ADCF et France Urbaine interpellent le Gouvernement :

Reçues par le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, le 8 novembre dernier, l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et France Urbaine ont appelé le Gouvernement à revoir en profondeur ses propositions en matière de logement. Dans un communiqué publié le jeudi 9 novembre, France Urbaine reproche « l'approche exclusivement budgétaire » du Gouvernement, et demande l'organisation « d'une vaste consultation nationale » avec l'ensemble des acteurs du secteur. Ces revendications sont partagées par les élus de l'ADCF, qui proposent quant à eux de mettre en place des Assises nationales du logement, « rassemblant l'ensemble des acteurs autour d'une feuille de route claire ».

## Nomination à la tête du service de l'aménagement :

Directrice de l'Agence Paris Seine depuis 2014, Marion ALFARO, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, a été nommée cheffe du service de l'aménagement à la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris.

## L'annulation par le tribunal administratif de Paris de l'encadrement des loyers dans la capitale

Dans un jugement rendu mardi 28 septembre 2017, le tribunal administratif de Paris a annulé les arrêtés mettant en œuvre l'encadrement des loyers dans la capitale. Le tribunal a en effet estimé que « ce dispositif d'encadrement des loyers ne pouvait être mis en œuvre dans la seule commune de Paris, mais aurait dû l'être dans les 412 communes de la région d'Ile-de-France comprises dans la 'zone d'urbanisation continue' de l'agglomération parisienne ».

Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont annoncé, dans un communiqué publié le 28 novembre, souhaiter faire appel de cette décision, « comme il a fait appel de la décision du tribunal administratif de

## La publication de la feuille de route du Gouvernement pour la rénovation énergétique

La feuille de route du gouvernement pour la rénovation énergétique des bâtiments a été dévoilée le 24 novembre 2017, par Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires. S'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat et de la Stratégie Logement du Gouvernement, la feuille de route du Gouvernement identifie quatre axes principaux, déclinés en treize actions clefs à mettre en œuvre.

- ✓ **Axe 1** : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes.
- ✓ **Axe 2** : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces.
- ✓ **Axe 3** : Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français.
- ✓ **Axe 4** : Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor des solutions industrielles, fiables et compétitives.

Dans le cadre de cette feuille de route, une consultation a également été lancée afin d'inviter l'ensemble des parties-prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, représentants des collectivités territoriales et opérateurs publics) et les citoyens à s'exprimer. L'objectif du Gouvernement est ainsi de « *coconstruire une stratégie à long terme avec comme horizon commun la neutralité carbone en 2050* ». Cette concertation se déclinera sur trois niveaux :

- ✓ **Au niveau national** : des ateliers de concertation permettront à l'ensemble des acteurs d'enrichir le plan d'actions et d'affiner les axes clefs.
- ✓ **Au niveau local** : l'Etat associera les parties-prenantes concernées pour recueillir leur avis sur la feuille de route.
- ✓ **Au niveau sociétal** : la concertation concernera également le grand public.

## Calendrier :

**Fin janvier 2018** : Fin de la consultation organisée dans le cadre du plan de rénovation énergétique.

## Arnaud VIALA nommé à la tête d'une mission d'information à l'Assemblée :

Arnaud VIALA (LR, Aveyron), a été désigné le 9 novembre 2017, président de la mission d'information commune sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation en faveur du développement des territoires, à l'Assemblée nationale.

Cette mission est rattachée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et à la commission des lois.



### Le délai accordé aux communes sortantes du dispositif ZRR

Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2018, les sénateurs ont décidé d'accorder un délai aux communes sortantes du dispositif de zones de revitalisation rurale (ZRR). Pour permettre à ces territoires de se préparer au changement, les députés avaient lors de la première lecture du texte prévu une période de transition allant jusqu'à la fin de l'année 2019. Le Sénat a souhaité aller plus loin en prolongeant ce délai jusqu'à la fin du mois de juin 2020. L'objectif est ainsi d'aligner toutes les communes sortantes sur le sursis de trois ans déjà accordé aux communes de montagne. Le précédent gouvernement a en effet mis en place une réforme des ZRR, introduisant de nouveaux critères pour être classé. Le périmètre retenu est désormais celui de l'intercommunalité et non plus celui de la commune.

### Nomination à la tête de la mission « France Très Haut Débit » :

Régis BAUDOIN a été nommé directeur de la mission « France Très Haut Débit » le 16 novembre 2017, au sein de l'Agence du numérique. Il succède ainsi à Ghislain HEUDE, en poste depuis 2016.

### Les déclarations d'Emmanuel MACRON à l'occasion du 100<sup>e</sup> congrès des maires

A l'occasion du centième congrès des maires de France, qui s'est tenu à Paris du 20 au 23 novembre 2017, le Président de la République s'est adressé aux élus locaux réunis pour l'événement. Dans un [discours](#), Emmanuel MACRON est notamment revenu sur les inquiétudes soulignées par les élus en matière de logement.

Le Président de la République est ainsi revenu sur les corrections et retouches apportées à la stratégie logement présentée par le Gouvernement, mettant en avant le fait qu'un « *travail important de conciliation* » avait « *permis de commencer à corriger certains points, d'améliorer certains éléments et de répondre aux premières préoccupations* ».

En conclusion de son discours, le Président de la République a indiqué avoir retenu la proposition du Président de Sénat, Gérard LARCHER (LR, Yvelines), qui souhaitait réunir une conférence de consensus sur le logement. Cette concertation devra associer les collectivités territoriales et les acteurs du logement afin de « *permettre de finaliser un projet de loi sur le logement dès le début de l'année prochaine* ».

**A noter :** Le 7 novembre dernier, le président du Sénat avait fait part au Gouvernement de sa volonté d'organiser une conférence de ce type. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de favoriser le dialogue, notamment suite aux débats occasionnés par l'examen du PLF 2018.

### Lancement du site internet de la Conférence nationale des territoires :

Le [site internet](#) consacré à la Conférence nationale des territoires a été ouvert le 20 novembre 2017. Consacré aux actualités sur ce sujet, le site permettra également de suivre les consultations en cours. Organisée tous les six mois, cette conférence réunit les décideurs et les représentants des principales associations d'élus locaux. La prochaine CNT se tiendra le 14 décembre 2017 à Cahors dans le Lot.

### Droit à l'erreur : présentation du projet de loi en Conseil des ministres

Le projet de loi instaurant le « *droit à l'erreur* » pour les usagers des administrations a officiellement été présenté au Conseil des ministres du 27 novembre 2018, par Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics.

L'objectif de ce projet loi est de permettre le développement d'un « *Etat au service d'une société de confiance* », reposant sur deux principes :

- ✓ « *Faire confiance* » : la possibilité du droit à l'erreur dans les relations avec les administrations,
  - ⇒ Limiter les sanctions administratives à l'égard des usagers et des entreprises.
- ✓ « *Faire simple* » : la volonté de réduire la complexité des démarches et parcours administratifs.
  - ⇒ Simplifier et dématérialiser l'ensemble des démarches.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du programme « Action publique 2022 », dont l'un des objectifs est d'améliorer la qualité des services publics en France. Le texte sera examiné au Parlement à partir de janvier 2018. Parmi les mesures présentées dans ce projet de loi, se trouvent :

- ✓ Pour les TPE-PME, le rapport de gestion annuel sera supprimé,
- ✓ Pour les créations d'entreprise, un certificat d'information sera délivré aux créateurs qui la demanderont,
- ✓ La position de l'administration sur l'application d'une norme ou d'une procédure lui est opposable.
- ✓ La création d'un coffre-fort numérique dans lequel les données seront partagées par les différentes administrations.
- ✓ La dématérialisation progressive des démarches autour de l'objectif « *zéro papier* » à l'horizon 2022.

### Le Sénat et le plan de revitalisation des centres-villes

Le Gouvernement a annoncé un plan pour la revitalisation des villes moyennes en 2018. Sur ce sujet, le Sénat a souhaité alerter les décideurs sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des territoires, dans un communiqué du 29 novembre. Le Sénat veut peser dans le débat en faisant « *des propositions fortes pour réanimer les centres-villes en n'oubliant aucun territoire* ».

### Signature d'un protocole d'accord entre Action Logement et l'Etat :

L'Etat et Action Logement ont signé un protocole d'accord le 21 novembre 2017. S'agissant d'un accord de principe, ce partenariat sera confirmé par la signature de la convention quinquennale 2018-2022, devant être conclue avant la fin de l'année. L'une des dispositions de ce protocole concerne la rénovation énergétique du parc privé. Par l'intermédiaire de son projet « *Louer pour l'emploi* », qui finance les propriétaires privés, Action Logement compte engager près de 500 millions d'euros pour contribuer à l'éradication des « *passoires thermiques* ».